VERNEL Kozmetik Sanayi ve Tic. A.Ş.
Atatürk Mah. Atatürk Küme Evleri
N° : 32 / A Yunusemre - Manisa / Turquie

Vernel Kozmetik
www.vernel.eu

Tél : +90 236 211 1 000
Fax : +90 236 211 2 000
marketing@vernel.eu

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : DÉSINFECTANT SERATIN NETTOYANT INSTANTANÉ ET PROTECTION DES MAINS

Coordonnées du fabricant ou du fournisseur

Nom de l'entreprise du fournisseur :VERNEL KOZMETIK SAN. TIC. A.S.

Adresse : Atatürk Mah. Atatürk Küme Evleri
N° : 32 / A-1 Yunusemre-Manisa-Turquie

Téléphone :+ 90 236 211 10 00

Numéro de téléphone d'urgence : +90236211 10 00

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

NETTOYANT INSTANTANÉ ET PROTECTION DES MAINS

Utilisation recommandée : DÉSINFECTANT

Restrictions d'utilisation : Ceci est un produit de soin personnel ou cosmétique qui est sans danger pourles consommateurs et autres utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Les cosmétiques et les produits de consommation, spécifiquement définis par des réglementations dans le monde entier, sont exemptés de l'exigence d'une FDS pour le consommateur. Bien que cette matière ne soit pas considérée comme dangereuse, cette FDS contient des informations précieuses essentielles pour la manipulation sûre et l'utilisation correcte du produit dans des conditions de travail industrielles ainsi que pour les expositions inhabituelles et non intentionnelles telles que les grands déversements. Cette FDS doit être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit. Pour des conseils spécifiques sur l'utilisation prévue, veuillez-vous référer aux informations fournies sur l'emballage ou la fiche d'instructions.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation des yeux : Catégorie 2A

Éléments de l'étiquette SGH

Pictogrammes de risques :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de risques: H226 Liquide et vapeur inflammables.
H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence:

Prévention:

P210 Conserver à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P240 Mise à la terre/liaison du récipient et du matériel de réception
P241 Utiliser des équipements électriques/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrants.
P242 Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter une protection des yeux/du visage.

Réponse :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis/une assistance médicale.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utilisez du sable sec, des produits chimiques secs ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre.

Entreposage :

P403 + P235 A entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder son sang-froid.

Disposition :

P501 Éliminer le contenu/le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants des risques

Nom chimique	N° CAS.	Concentration (%)
Alcool éthylique	64-17-5	>= 50 - < 70
Alcool isopropylique	67-63-0	>= 1 -= < 5

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez immédiatement un médecin.

Lorsque les symptômes persistent ou dans tous les cas de doute, demandez un avis médical.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, sortez à l'air frais.
Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Consultez un médecin si une irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eaupendant au moins 15 minutes.
Si c'est facile à faire, retirez les lentilles de contact, si vous en portez.

Demandez un avis médical.

En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.Rincer la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin.
Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs	: Provoque une grave irritation des yeux.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent être attentifs à l'autoprotection et utiliser les vêtements de protection recommandés

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés	: Utilisez de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone.
Extinction inappropriée	: Jet d'eau à grand volume
Risques spécifiques pendant	: N'utilisez pas un jet d'eau concentré car il peut disperser et propager le feu de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retour de flamme possible sur une distance considérable. Peut former des mélanges explosifs dans l'air. L'exposition aux produits de décomposition peut constituer un risque pour la santé. Oxydes de carbone
Combustion dangereuse	: Produits à base d'oxydes de carbone
Extinction spécifique	: Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant. Utilisez de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients non ouverts.
Informations complémentaires	: Collectez séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Elle ne doit pas être rejetée dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utilisez des équipements de protection individue lle.

SECTION 6. MESURES RELATIVES AUX REJETS ACCIDENTELS

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Évacuez le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart du lieu de l'écoulement/de la fuite Les matériaux peuvent créer des conditions glissantes.

Précautions environnementales	:	Le rejet dans l'environnement doit être évité. Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela peut se faire en toute sécurité. Conservez et éliminez les eaux de lavage contaminées. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être contenus.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	:	Des outils anti-étincelles doivent être utilisés Absorbez avec un matériau absorbant inerte. Supprimer (rabattre) les gaz/vapeurs/brouillards avec un jet d'eau. Conserver dans des récipients appropriés et fermés en vue de leur élimination. Nettoyez soigneusement les sols et les objets contaminés tout en respectant la réglementation environnementale.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sûre	:	Pour la protection personnelle, voir la section 8. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. A utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Éviter le contact avec les yeux.
Conditions pour un entreposage sûr	:	Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conservez les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer conformément à la réglementation nationale en vigueur.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

Composants	N° CAS.	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Alcool éthylique	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1 900 mg / m^3	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1 900 mg / m^3	OSHA Z-1
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
Alcool isopropylique	67-63-0	TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH
		TWA	400 ppm 980 mg/m^3	NIOSH REL
		ST	500 ppm 1,225 mg/m^3	NIOSH REL
		TWA	400 ppm 980 mg/m^3	OSHA Z-1

Limites biologiques d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS.	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Période d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Alcool isopropylique	67-63-0	Acétone	Urine	Fin du service à la fin de la semaine de travail	40 mg/l	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement requis.
Protection des mains Remarques	: Aucun équipement de protection spécial n'est requis.
Protection des yeux	: Portez un écran facial et une combinaison de protection en cas de problèmes de traitement anormaux.
Protection de la peau et du corps	: Aucune mesure particulière n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé correctement.
Mesures de protection	: Choisissez la protection corporelle en fonction de son type, de la concentration et de la quantité de substances dangereuses, et du lieu de travail spécifique. Veillez à ce que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité soient situés à proximité du lieu de travail.
Mesures d'hygiène sécurité industrielles.	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de Éviter le contact avec les yeux.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: semblable à l'alcool
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: 5.0 – 7.0, (20 °C)
Point de fusion / point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 75.00 °
Point d'ignition	: 26.50 °C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:
Limite supérieure d'explosion	: Pas de données disponibles

Limite inférieure d'explosion	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative	: Pas de données disponibles
Densité	: 0.8742 g/cm^3
Solubilité(s) Solubilité dans l'eau	: soluble
Coefficient de partage: n-	: Pas de données disponibles
Température d'auto-Inflammation	: Pas de données disponibles
Décomposition thermique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés oxydantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non classé comme un risque de réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions Dangereuses	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	: Agents oxydants puissants
Produits de décomposition à risques	: Aucun produit de décomposition à risque n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables
Inhalation
Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool éthylique :

Toxicité orale aiguë : LD50 (Rat):> 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : LC50 (Rat): 124.7 mg/l
Délai d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai : vapeur

Alcool isopropylique :
Toxicité orale aiguë : LD50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : LC50 (Rat): 72.6 mg/l
Délai d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur Toxicité

cutanée aiguë : LD50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool éthylique :
Espèce : Lapin
Méthode : Ligne directrice pour les essais 404 de l'OCDE
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcool isopropylique :
Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation des yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

Composants :

Alcool éthylique :
Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux, inversion dans les 21 jours
Méthode : Ligne directrice pour les essais 405 de l'OCDE

Alcool isopropylique :
Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux, inversion dans les 21 jours

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Sensibilisation de la peau : Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire : Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool éthylique :
Type de test : Analyse des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : négatif

Alcool isopropylique :
Type de test : test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : Ligne directrice pour les essais 406 de l'OCDE
Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool éthylique :

Génotoxicité in vitro	: Type de test : Test de mutation génique in vitro sur des cellules de mammifères Résultat : négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de test : Test de létalité dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo) Espèces test : Souris Voie d'application: Ingestion : Résultat : négatif

Alcool isopropylique :

Génotoxicité in vitro	: Type de test : Test de mutation bactérien réverse (AMES) Résultat : négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de test : Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèces test : Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat : négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool isopropylique :

Espèce :Rat
Voie d'application : inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 semaines
Méthode : ligne directrice pour les essais 451 de l'OCDE
Résultat : négatif

CIRC	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par l'OSHA.
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme un cancérigène connu ou présumé par le NTP.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool éthylique :
Effets sur la fertilité : Type de test : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations
Espèce : Espèces test : Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Ligne directrice pour les essais 416 de l'OCDE
Résultat : négatif

Alcool isopropylique :
Effets sur la fertilité : Type de test : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations
Espèce : Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Effets sur le développement du fœtus : Type de test : Développement embryo-foetal
Espèce : Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Alcool isopropylique :
Évaluation : Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

STOT - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à doses répétées

Composants :

Alcool éthylique :
Espèce : Rat
DSENO : 2,400 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Temps d'exposition : 2 a

Alcool isopropylique :
Espèce : Rat
DSENO : 5000 ppm
Voie d'application : inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 s
Méthode : Ligne directrice pour les essais 413 de l'OCDE

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Composants :

Alcool éthylique :
Toxicité pour les poissons : LC50 (Pimephalespromelas (tête-de-boule)) : > 1 000 mg/l

	Délai d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	: EC50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : > 1 000 mg/l Délai d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: EC50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)) : 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode : Ligne directrice pour les essais 201 de l'OCDE
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: CSEO (Daphnia magna (puce d'eau)): 9.6 mg/l Durée d'exposition: 9 j
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Photobacteriumphosphoreum) : 32.1 mg/l Durée d'exposition: 0.25 h
Alcool isopropylique :	
Toxicité pour les poissons	: LC50 (Pimephalespromelas (tête-de-boule)) : 10,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	: EC50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : > 10 000 mg/l Durée d'exposition : 24 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Pseudomonas putida):> 1,050 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Persistance et dégradabilité

Composants :

Alcool éthylique :

Biodégradabilité	: Résultat : Facilement biodégradable. Biodégradation : 84 % Durée d'exposition: 20 j

Alcool isopropylique :

Biodégradabilité	: Résultat : rapidement dégradable

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcool éthylique :

Coefficient de partage: n-octanol / eau	: log Pow:-0,35

Alcool isopropylique :

Coefficient de partage: n-octanol / eau	: log Pow:0,05

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles

Produit :

Régulation	CRF 40 Protection de l'environnement ; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA Section 602 Substances de classe I
Remarques	Ce produit ne contient pas, ni n'a été fabriqué avec une ODS de classe I ou II telle que définie par les États-Unis. Loi sur la pureté de l'air, article 602 (CRF 40 82, sous-partie I, App.A + B).

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets issus de résidus : Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être transportés vers un site de traitement des déchets agréé en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Réglementation

internationale IATA-DGR

UN / ID N°	: UN 1987
Nom d'expédition exact	: Alcools, n.o.s. (Éthanol, Propane-2-ol)
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Instruction d'emballage (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (avion commercial)	: 355

Code IMDG

Numéro UN	: UN 1987
Nom d'expédition exact	: ALCOOLS, N.O.S. (Éthanol, Propane-2-ol)
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
Code EmS	: FE, SD
Polluant marin	: non

Règlements nationaux

CRF 49

Numéro UN/ID/NA	: UN 1987
Nom d'expédition exact	: Alcools, n.o.s.
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Code ERG	: 127
Polluant marin	: non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Loi sur la planification d'urgence et le droit à l'information

communautaire CERCLA Quantité à déclarer

Ce matériau ne contient aucun composant avec un RQ CERCLA.

SARA 304 Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer

Ce matériel ne contient aucun composant avec un RQ EHS section 304.

SARA 311/312 Risques : Risque d'incendie
Risque sanitaire aigu

SARA 302 : Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration de SARA Titre III, section 302.

SARA 313 : Les éléments suivants sont soumis aux niveaux de déclaration établis par la section 313 du titre III de SARA :

Alcool isopropylique	67-63-0	3.4086 %

Loi sur la pureté de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux (HAP), tel que défini par les États-Unis. Loi sur la pureté de l'air, article 12 (CRF 40 61).
Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié aux États-Unis Loi sur la pureté de l'air,Section 112(r) pour la prévention des rejets accidentels (CRF 40 68.130, sous-partie F).
Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est (sont) répertorié(s) aux États-Unis Loi sur la pureté de l'air,Section 111 SOCMI Intermédiaire ou Final VOC (CRF 40 60.489) :

Alcool éthylique	64-17-5	65.2821 %
Alcool isopropylique	67-63-0	3.4086 %

Ce produit ne contient pas d'exemptions de COV répertoriées aux États-Unis. Loi sur la pureté de l'air, article 450.

Loi sur la propreté de l'eau

Ce produit ne contient aucun polluant toxique répertorié aux États-Unis. Loi sur la propreté de l'eau Section 307

Réglementation de l'État américain du

Massachusetts Droit de savoir

Alcool éthylique	64-17-5	50 -70%
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %

Droit de savoir de la Pennsylvanie

Alcool éthylique	64-17-5	50 -70%
Eau (Aqua)	7732-18-5	30 -50%
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %

Droit de savoir du New Jersey

Alcool éthylique	64-17-5	50 -70%
Eau (Aqua)	7732-18-5	30 -50%
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %

Californie Prop 65 Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie pouvant provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de la reproduction

Les composants de ce produit sont répertoriés dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Sur l'inventaire TSCA
AICS	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

NFPA :

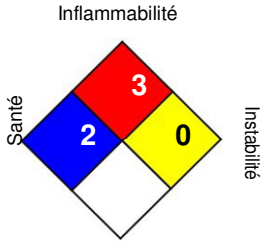

Risque particulier.

HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	3
RISQUES PHYSIQUES	0

0 = non significatif, 1 = léger,
2 = Modéré, 3 = Élevé
4 = Extrême, * = Chronique

Date de révision : 28/02/2020

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et opinions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à guider la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte

Pour traduction conforme et ne varietur du turc/anglais vers le français. Fait à Bruxelles le 01/07/2020 par Fatih TEKIN, (VTI 2385388) Traducteur juré près le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.